

RAPPORT d'activité

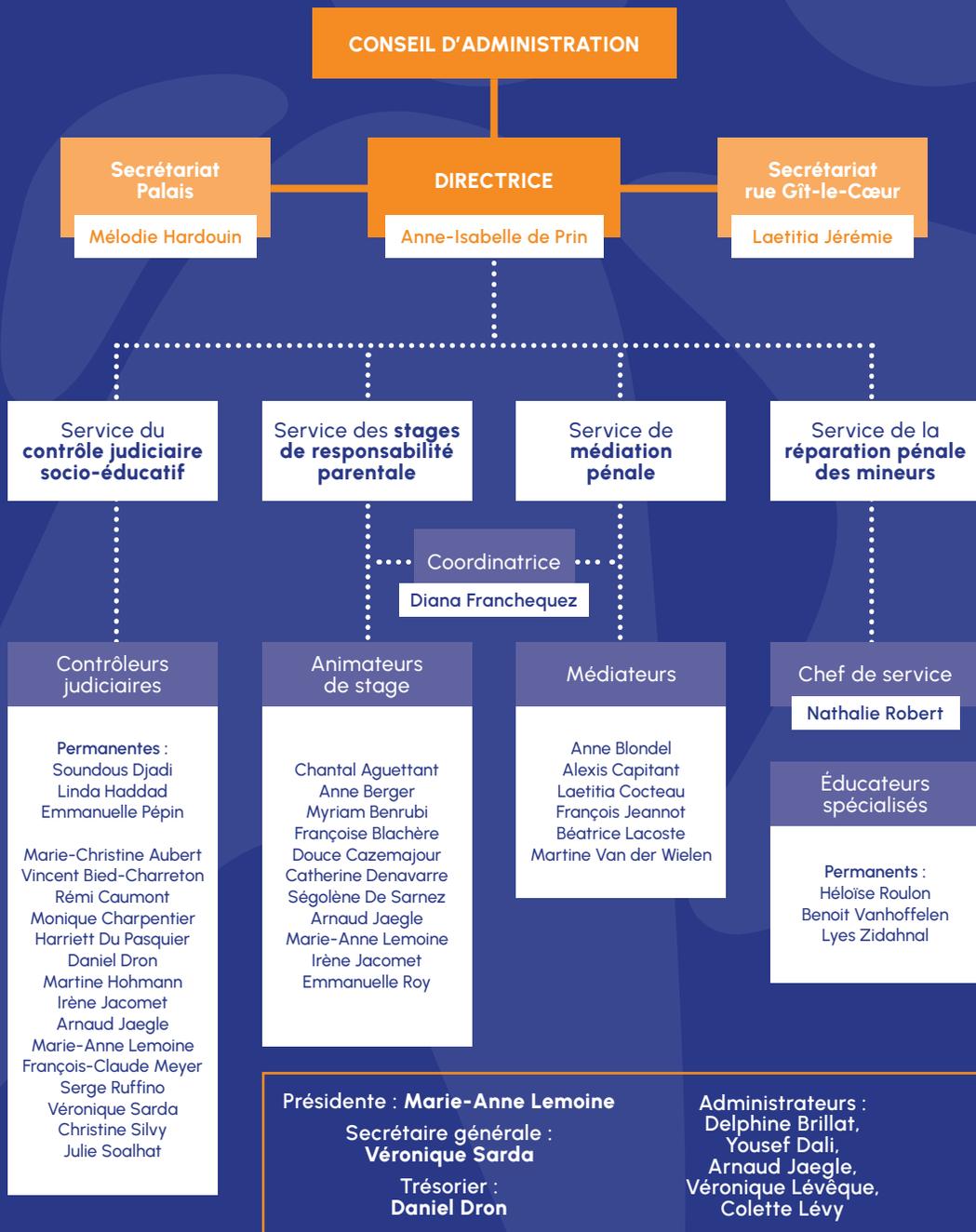
2022



Aide Pénale

Association socio-judiciaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



4

Rapport moral 2022

6

Perspectives et enjeux 2023

7

Le contrôle judiciaire socio-éducatif

10

Réunion information Tréville
9 avril 2022
Accès par le

La réparation pénale des mineurs

14

Les stages de responsabilité parentale

17

La médiation pénale

20

La formation des équipes

21

Le rapport financier

Rapport moral 2022

En 2022, l'Association d'aide pénale a donné la priorité au lancement d'une démarche stratégique, avec une gouvernance renouvelée et de nouvelles collaborations. Dès le premier trimestre, une commission composée de bénévoles, d'administrateurs et de salariés a été lancée. Des contacts ont ainsi été pris auprès de différentes structures afin de découvrir de nouvelles pistes possibles d'évolution pour l'association.

La commission a rencontré notamment les Apprentis d'Auteuil, le think tank Vers le haut et Rachid Santaki. En rendant compte régulièrement au conseil d'administration des avancées de la réflexion, une piste commune de développement des activités vers les familles a émergé très rapidement. La commission a ensuite passé le flambeau au nouveau conseil d'administration élu en juin 2022.

Fait marquant pour l'association : quatre nouveaux administrateurs sont arrivés, venant de la société civile et exerçant des fonctions dans des domaines complémentaires :

- Delphine Brillat, directrice de programmes sociaux à l'Agirc Arco ;
- Yousef Dali, directeur d'une maison de quartier à Bondy ;
- Colette Lévy, avocate pénaliste ;
- Véronique Lévêque, directrice du centre d'hébergement et de stabilisation Valgiros.

Pour ma part, j'ai pris la présidence de l'association.

Notre nouvelle gouvernance a souhaité s'impliquer au plus près des équipes de terrain. Les nouveaux administrateurs ont suivi individuellement un parcours d'intégration et de découverte de chacun des services de l'Association d'aide pénale. Ils ont rencontré et échangé avec les professionnels de ces services. Rapidement opérationnel, notre nouveau conseil d'administration a repris le sujet de la stratégie et souhaité avancer collectivement sur ce travail.

C'est ainsi que pour la première fois, l'association s'est réunie lors d'une journée de travail en séminaire, le 14 octobre. Accompagné par Bernard Usquin, bénévole missionné par Passerelles et Compétences, chaque service était représenté. Cette journée fut consacrée aux échanges, à une réflexion sur les valeurs portées par l'association, à ses forces et faiblesses, mais aussi aux opportunités et aux menaces à venir. La démarche se poursuit en 2023, année où nous devrions aboutir à un plan stratégique 2024-2026 qui dressera notre feuille de route pour les années à venir.

En parallèle, l'année a été intense avec d'autres sujets d'importance qui nous ont tous mobilisés :



CHIFFRES CLÉS 2022

- l'annonce en février 2022 de la prime Ségur, qui a finalement abouti à la revalorisation salariale globale pour l'année ;
- le projet des travaux du rez-de-chaussée de la rue Git-le-Cœur, qui a demandé de nombreux allers et retours entre le CA, les propriétaires, les architectes et les entrepreneurs ;
- la collaboration transversale, pendant trois mois, du service de contrôle judiciaire avec celui des stages de responsabilité parentale, afin de venir en renfort de la prise en charge des mesures émanant du Service de probation et d'insertion pénitentiaire ;
- un projet de cycle d'ateliers et groupe de soutien à destination des parents sur des thématiques telles que la monoparentalité, l'adolescence, les addictions ;
- la gestion des absences de la directrice et de la coordinatrice des équipes de stages et médiation pendant leur congé maternité de fin d'année, ce qui a demandé une adaptation en conséquence.

Je remercie chacun, administrateurs, salariés, bénévoles, pour leur implication dans notre vie associative durant cette année 2022. Le changement et les actions à mener sont une course de fond, et les résultats ne seront pas immédiats. Mais dans chacun de nos départements, la dynamique est désormais engagée. À nous de la nourrir et de l'enrichir pour avancer, plus loin et tous ensemble.



Marie-Anne Lemoine,
présidente de l'AAP

299

jeunes en
réparation
pénale



331

parents
stagiaires en
responsabilité
parentale



33

jeunes en stage
de citoyenneté
stupéfiants



Au total, plus de

1 433 personnes
accompagnées

+

8 555 entretiens
individuels



730

contrôles judiciaires
en cours



20

médiations
pénales

3

ETP
bénévoles

48

adhérents

12

ETP
salariés

96

heures de
formation continue

37,5

heures de supervision

Perspectives et enjeux 2023

L'année 2023 sera une année déterminante pour l'avenir de l'Association d'aide pénale. Au niveau global comme dans chacun de nos services, nous sommes dans l'attente de l'aboutissement de chantiers et de réflexions d'importance qui vont impacter fortement l'avenir de l'association.

L'élaboration de notre plan stratégique,

afin de décider des axes de développement de l'AAP pour les trois prochaines années (2024, 2025, 2026).

Les travaux d'envergure

de rénovation de nos locaux de la rue Gît-le-Cœur, qui vont permettre de réunir nos trois services à destination des parents et des enfants, d'offrir un lieu de prise en charge de qualité pour les personnes qui nous sont envoyées, et de nous donner les moyens de développer de nouveaux projets à destination des familles.

Le renouvellement de notre habilitation

par la Protection judiciaire de la jeunesse, pour redéployer les mesures de réparation pénale et permettre d'expérimenter avec le Parquet ou le Siège la mise en œuvre de la médiation pénale pour les mineurs.

La recherche de nouvelles pistes d'évolution

de notre service de contrôle judiciaire pour inverser la tendance actuelle et renforcer notre présence et visibilité au tribunal judiciaire de Paris.

La mise en place du projet de médiation de proximité

au sein de commissariats parisiens pour relancer l'activité du service de médiation pénale.

Le contrôle judiciaire socio-éducatif

2022

179 NOUVEAUX CONTRÔLES JUDICIAIRES REÇUS

2021

219 NOUVEAUX CONTRÔLES JUDICIAIRES REÇUS

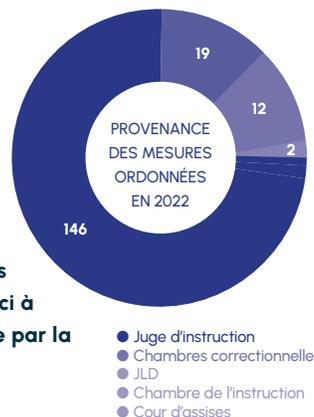
2020

259 NOUVEAUX CONTRÔLES JUDICIAIRES REÇUS

Défini par l'article 138 du Code de procédure pénale, le contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) est une mesure alternative à la détention provisoire, restrictive de libertés, prononcée par un magistrat.

Le CJSE repose sur la mise en place d'un accompagnement permettant de répondre, grâce à l'activation du réseau partenarial de l'association, aux problématiques décelées

chez la personne mise en examen d'une part, et d'autre part conduire celle-ci à une réflexion au regard de sa confrontation à la justice. L'AAP est mandatée par la cour d'appel de Paris depuis plus de quarante ans.



GLOSSAIRE

OPJC : Ordonnance de placement sous contrôle judiciaire.

JLD : Juge des libertés et de la détention.

CJ : Contrôle judiciaire.

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

L'année 2022 a été une mauvaise année pour le service de contrôle judiciaire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes avec seulement 179 nouvelles ordonnances de contrôle judiciaire reçues. Cette situation, particulièrement préoccupante pour l'avenir, nous a alertés. Prévenue, la fédération Citoyens et Justice fait le constat d'une baisse nationale du nombre de contrôles judiciaires d'instruction, alors qu'*a contrario*, les convocations par procès-verbal avec placement sous contrôle judiciaire (CPVCJ) ont explosé ces derniers mois, depuis le Grenelle sur les violences conjugales.

Malheureusement, avec la répartition établie entre le SPIP de Paris et l'AAP en 2000, nous ne sommes pas bénéficiaires de cette évolution, puisque seul le SPIP est mandaté

dans le cadre des mesures plus courtes issues des CPVCJ. Outre cette baisse d'activité alarmante, le service poursuit comme à son habitude la mise en œuvre de 730 contrôles judiciaires.

Nous avons
730 CONTRÔLES
JUDICIAIRES
EN COURS
au 31 décembre
2022.

En 2022, les nouvelles mesures ordonnées proviennent toujours majoritairement des cabinets de juges d'instruction (80 %), avec une croissance en comparaison de l'année 2021 (60 %). La part des mesures adressées par le JLD a diminué en nombre (12 mesures reçues en 2022 contre 30 en 2021). La tendance demeure stable pour les mesures transmises par les chambres correctionnelles : 19 mesures reçues en 2022 (11 %) contre 25 mesures en 2021 (11 % également). Les mesures issues de la chambre de l'instruction ou de la cour d'assises demeurent

résiduelles (2) : la tendance de 2021 se confirme donc en 2022 (2 également en 2021), et rompt avec les chiffres de 2020 (17 OPCJ).

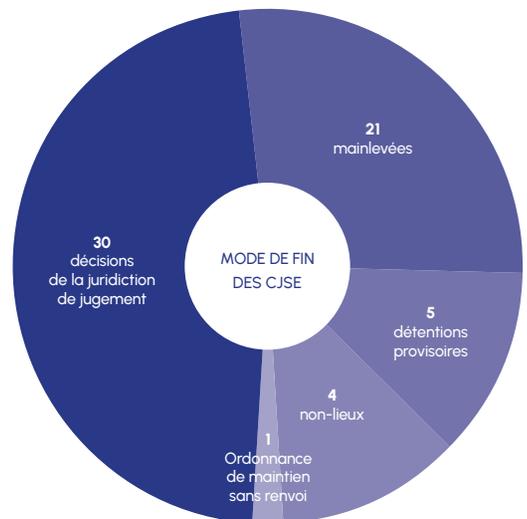
Profil du public

Les tendances des années précédentes se maintiennent : nous avons reçu une majorité d'hommes (166) contre seulement 13 femmes. Près de 55 % des personnes ont entre 18 et 30 ans, 33 % ont entre 31 et 50 ans, seulement 12 % ont plus de 51 ans. Ces personnes sont placées sous CJ pour des infractions très diverses. Nous constatons en 2022 une plus grande diversité des infractions par rapport aux années précédentes. Les plus nombreuses sont les viols (43 %), le trafic de stupéfiants (35 %) et les vols (27 %).

Clôture des mesures

En parallèle des 179 mesures reçues, 61 contrôles judiciaires déjà en cours ont été levés en 2022. Nous restons là dans les tendances des années précédentes.

NATURE DES INFRACTIONS	2022
Viols	43
Trafics de stupéfiants	35
Violences	15
Proxénétisme	10
Viols sur mineur	8
Violences conjugales	8
Escoqueries	7
Recels de vol	5
Agressions sexuelles sur mineur	4
Homicides involontaires	4
Viols conjugaux	4
Tentatives d'homicide volontaire	3
Aides aux séjours irréguliers	2
Blessures involontaires	2
Extorsions de fonds	2
Génocides	2
Harcèlements	2
Autres	8



GLOSSAIRE

CJSE : Contrôle judiciaire socio-éducatif.

La vie du service

Exceptionnellement, sur le deuxième trimestre 2022, les trois intervenants socio-judiciaires permanents du service sont venus en renfort du service des stages de responsabilité parentale. Le service des stages a en effet connu une forte croissance des mesures reçues dans le cadre de peines complémentaires à des sursis probatoires.

Face à ces nouveaux profils plus complexes que ceux reçus dans le cadre des alternatives aux poursuites, il a fallu adapter notre prise en charge et absorber le retard pris par l'accroissement rapide du service. Ainsi, les trois intervenantes du contrôle judiciaire ont contribué pendant trois mois, à hauteur d'une demi-journée par semaine, à la mise en œuvre des mesures de stages de responsabilité parentale. Face à la baisse alarmante des contrôles judiciaires, la direction a repris contact avec tous les cabinets de l'instruction. L'année 2022 a été marquée par le turnover exceptionnel d'au moins trente juges à

l'instruction. Seuls quatre juges nouvellement arrivés ont pu être rencontrés. Ainsi, sollicitée dès le second semestre 2022, une rencontre avec la doyenne de l'instruction, M^{me} Meyer-Fabre, s'est faite fin octobre. Avec son soutien, une fiche de présentation du service sur nos modalités de prise en charge a été transmise à tous les cabinets. Malgré tout, nous regrettons que la tendance n'ait pu s'inverser avant la fin de l'année.

En dépit de cette baisse d'activité, et pour assurer les tâches assumées au préalable par la directrice partie en congé de maternité, le conseil d'administration a souhaité recruter en novembre un chef de service à temps plein.

Avec une nouvelle répartition des missions entre la direction et l'encadrement opérationnel du service, le conseil d'administration investit dans l'humain et fait le pari qu'à moyen terme, cela permettra de dégager de nouvelles pistes de croissance.



TÉMOIGNAGE D'UNE ADMINISTRATRICE



“ J’ai fait plusieurs visites du service de contrôle judiciaire et j’ai pu assister à un entretien. C’est un service composé de salariés et de bénévoles. Il est efficace, les contrôleurs sont compétents, expérimentés, dotés d’une vraie technicité. Ils sont à la fois cadrant et à l’écoute. Ces derniers mois m’ont permis d’échanger régulièrement. Ils ont montré l’importance d’avoir un chef de service entièrement consacré au contrôle judiciaire qui facilite l’organisation et les échanges au sein de l’association, et qui peut être un bon intermédiaire avec le CA. Confirmer la qualité du suivi des contrôlés et l’organisation du service, et augmenter le nombre de mesures à suivre sont les priorités du service. ”

Colette Lévy, avocate pénaliste et administratrice depuis juin 2022

La réparation pénale des mineurs

2022

299 MESURES RÉALISÉES
pour 365 mesures reçues

2021

368 MESURES RÉALISÉES
pour 415 mesures reçues

2020

274 MESURES RÉALISÉES
pour 386 mesures reçues

La réparation pénale est régie par les articles L. 112-8 et suivants, et D. 422-3 du CJPM. Elle est prononçable à tous les stades de la procédure, en alternative aux poursuites, ou en tant que module de la MEJ (mesure éducative judiciaire) et de la MEJP (mesure éducative judiciaire provisoire). Elle a pour objectif d'accompagner l'auteur dans la compréhension des causes et des conséquences de son acte, de favoriser son processus de responsabilisation, d'envisager et de mettre en œuvre les modalités de réparation des dommages commis, et de prendre en considération la victime.

En 2022, le service de réparation a vu son autorisation budgétaire de 405 mesures de 2021 renouvelée par la PJJ. Et ce, malgré une baisse du nombre de saisines par le parquet des mineurs.

En effet, le service s'est vu attribuer seulement 365 mesures, avec 299 mesures facturées et un pourcentage de carence de 7 %. La fédération Citoyens et Justice attribue cette baisse, constatée aussi au niveau national, à l'impact de l'entrée en vigueur du Code de justice pénale des mineurs fin 2021.

Une rencontre avec la chef de section du parquet des mineurs nous a permis aussi de comprendre l'aggravation des passages à l'acte de mineurs. Les délits étant plus graves, une alternative aux poursuites n'est alors plus la réponse pénale adaptée. Plus de 120 jeunes mineurs ont participé à des ateliers collectifs dans le cadre de leur



activité de réparation. La plupart des activités collectives font appel à des partenaires extérieurs, comme les associations caritatives (Croix-Rouge, Restos du Cœur...), les structures sociales et culturelles, les ateliers *police*, les stages *stupéfiants*, et des ateliers collectifs organisés par l'équipe de réparation.

Profil des jeunes

93 % des délits sont commis par des garçons, soit 307. Le pourcentage de délits commis par les filles est de 7 % (22 filles), par rapport à 4,8 % en 2021. Le pourcentage des jeunes majeurs est passé de 13 % en 2021 à 9 % en 2022. Le décalage entre la réalisation des faits et la désignation du service pour la mise en œuvre de la mesure de réparation s'est amoindri, avec une réponse pénale plus proche des faits. Les tranches d'âge les plus représentées sont les 16-17 ans pour 55 %, et les 14-15 ans pour 32 %. Les 12-13 ans, quant à eux, représentent 2 %. 75 % des jeunes sont



scolarisés, le reste se répartit entre des jeunes en inactivité ou en recherche d'emploi. 1,5 % de jeunes ont un emploi. On observe que le pourcentage des délits de vol et recel est identique pour l'année 2022, avec 42 %. Les délits de menace et outrage représentent 5,47 %, contre 7 % en 2021. Les délits de port d'arme sont de 4,57 %, contre 2,43 % en 2021. Les délits de stupéfiants sont de 8,6 %, contre 9 % en 2021. Les délits de conduite sans permis avaient doublé en 2021, avec 6,5 %, et ce chiffre est quasi identique en 2022, avec 6,7 %.

En parallèle, on observe une légère augmentation des faits de violences : 15 % en 2021 contre 17 % en 2022. Les dégradations avaient diminué en 2021, avec 6,9 %, et ce pourcentage reste le même en 2022. Dans des proportions moindres, on retrouve en 2022 des délits d'agression sexuelle, avec 1,5 %, 2,43 % pour harcèlement, 2,43 % pour remise ou sortie irrégulière de correspondance, somme d'argent ou objet de détenu, et 3 % pour les autres délits.

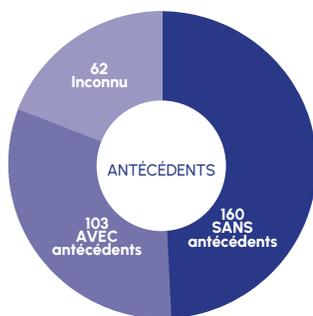
TÉMOIGNAGE D'UN ADMINISTRATEUR



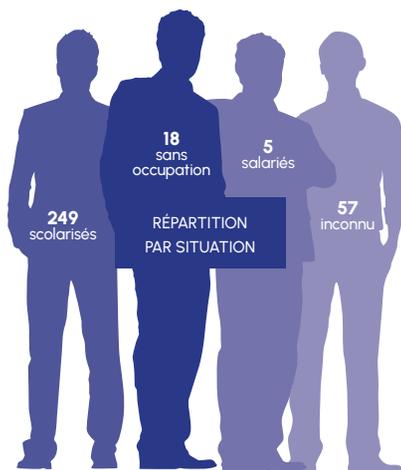
“ J’ai pu effectuer une visite d’immersion au sein du service de réparation pénale, une journée de découverte durant laquelle j’ai pu suivre tout le travail des professionnels.

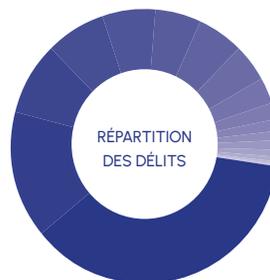
Il y a un vrai accueil des jeunes, de leurs accompagnants, des visiteurs. C’est très agréable. Ils savent mettre les gens à l’aise, expliquer les raisons de leur présence. L’entretien auquel j’ai assisté a commencé par une présentation, puis un rappel du cadre. L’âge des jeunes m’a beaucoup frappé, 13, 14 ans. Face à eux, le travail des éducateurs est de donner un sens, de rattraper les choses, et d’éviter la récurrence. Ils sont expérimentés, très compétents dans leur manière de conduire l’entretien, sans jugement et à l’écoute. On voit qu’ils sont rodés et qu’ils connaissent bien leur sujet.

Yousef Dali, directeur d’une maison de quartier à Bondy et administrateur depuis juin 2022



- Sans antécédent(s)
- Avec antécédent(s)
- Inconnu





- Vols / recels : 121
- Violences : 56
- Stupéfiants : 30
- Dégradations : 23
- Conduites sans permis : 22
- Extorsions : 19
- Menaces, outrages : 18
- Autres (cruauté envers les animaux, rodéo motorisé, divulgation de fausses informations) : 9
- Harcèlements : 8
- Ports d'arme : 8
- Remises ou sorties irrégulières de correspondance, sommes d'argent ou objets de détenu : 8
- Agressions sexuelles : 5
- Dénonciations mensongères : 2

LES ATELIERS COLLECTIFS

6 ateliers Police
animés par la préfecture
de police de Paris
37 jeunes

**8 ateliers
Sécurité routière**
12 jeunes

**7 ateliers
Justice**
39 jeunes

**4 ateliers
Citoyenneté**
14 jeunes

**7 ateliers
Audience comparution
immédiate**
20 jeunes

Stages de citoyenneté à destination des mineurs auteurs d'infractions en lien avec des stupéfiants

En 2022, l'AAP a poursuivi la mise en œuvre des stages de citoyenneté stupéfiants, elle s'est vu attribuer davantage de stages, et a été désignée comme l'unique partenaire de ces stages.

56 réquisitions ont été ordonnées et confiées à l'AAP pour leur réalisation, 33 jeunes ont répondu à nos convocations et ont pu y participer. Pour rappel, ces stages se déroulent sous un mode collectif, d'une durée de deux jours et demi, et ont pour but de faire prendre conscience aux mineurs des conséquences dommageables pour la santé humaine et pour la société de l'usage de tels produits.

Quatre stages ont eu lieu en partenariat avec la PJJ, le parquet des mineurs, la brigade des stupéfiants et l'association Oppelia Charonne de prévention et de lutte contre les addictions. Ils se sont déroulés durant les vacances scolaires des mois de février, avril, juin et octobre.

GLOSSAIRE

DTPJJ : Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse.

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse.

DÉROULÉ DU STAGE de citoyenneté à destination des mineurs auteurs d'infraction en lien avec les stupéfiants, du 26 au 28 octobre 2022

Onze jeunes ont répondu présent au stage. Ils ont rencontré M^{me} Balbot, substitut du procureur de la République, qui leur a présenté le cadre pénal du stage en alternative aux poursuites judiciaires. Elle a évoqué les risques des consommations de produits stupéfiants, les sanctions pénales encourues, les dommages occasionnés par le trafic de stupéfiants, la réalité du trafic actuel et ses dangers.

Un travail dynamique portant sur la notion de citoyenneté a suivi, avec une réflexion autour de l'étymologie des mots *citoyen* et *cité*, des droits et des devoirs qu'ils exigent, des fondements sociaux tels que l'égalité des genres, le sens de la justice, la construction de stéréotypes ou la discrimination. Des affiches réalisées en groupes ont permis d'étayer les connaissances de chacun et de coconstruire une définition commune de la notion de citoyen. M. Meresse, officier de police de la brigade des stupéfiants, a sensibilisé les jeunes sur diverses questions d'un point de vue pénal : consommation de produits stupéfiants, addictions, problématiques que ces produits occasionnent dans la société, risques directs sur la santé. Les jeunes ont assisté à des audiences au sein du tribunal afin de mieux comprendre le fonctionnement de la justice, d'identifier les différentes professions et le déroulement d'un jugement pour un majeur, et d'observer l'application et les types de peine encourue. Au sein de l'association Charonne (Paris 13^e), M^{me} Feger, responsable des consultations jeune consommateur, a sensibilisé les jeunes sur les dommages sanitaires de l'usage de produits illicites (ou licites), classifiés les produits selon leurs effets sur le cœur, et déconstruit certaines représentations autour des drogues dites douces

ou dures, avec une prévention personnalisée et qualitative autour des risques. Les jeunes ont globalement montré une participation active, en prenant la parole, en partageant leur expérience, en étant dans l'écoute et la

UN NOUVEAU PARTENARIAT EN 2022

Dans le cadre de l'accueil de mineurs suivis par l'association, une expérimentation s'est faite entre l'AAP et la Direction de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris. La DPMP propose d'accueillir des mineurs condamnés à une mesure de réparation pénale lors d'une demi-journée de maraude effectuée, soit par l'Équipe parisienne de médiation (EPM), soit par l'Unité d'assistance aux sans-abri (UASA). Cet accueil doit permettre à chaque mineur d'observer le travail réalisé :

- soit par les médiateurs de l'EPM, acteur parisien dans la prévention des rixes, en sensibilisant le mineur à cette problématique et plus largement à celle des violences, dans la posture d'un professionnel dont les outils sont le dialogue, la communication non violente et la gestion des conflits ;
- soit par les agents de l'UASA, notamment des travailleurs sociaux, et de sensibiliser le mineur aux problématiques de la grande précarité et de la vulnérabilité sociale, ainsi qu'à l'empathie comme compétence psychosociale à développer, dans la posture d'un professionnel dont les outils sont également le dialogue, la communication non violente et la gestion des conflits.

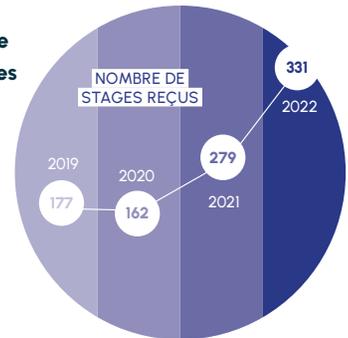
En 2022, sept mineurs ont été orientés. Le bilan de l'expérimentation s'étant avéré positif, il va conduire à la signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Paris, en 2023.

réflexion. Ils ont également fait des exercices de cohérence cardiaque afin d'apprendre à canaliser leurs émotions, gérer leur stress, et favoriser un endormissement paisible, sans consommation de produits.

Les stages de responsabilité parentale

Créé par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le stage de responsabilité parentale est une mesure alternative aux poursuites

et exceptionnellement à une condamnation prononcée par un tribunal correctionnel. Le stage de responsabilité parentale vise à rappeler aux parents les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation d'un enfant. La démarche, inscrite dans un cadre judiciaire contraint, se veut cependant éducative et constructive. Il s'agit de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation afin de prévenir la délinquance des mineurs due à une carence familiale grave. L'AAP est la seule association responsable de cette mesure sur la juridiction de Paris.



MESURES RÉALISÉES

138 en provenance du tribunal judiciaire de Paris (105 en 2021)

145 du tribunal judiciaire de Créteil (137 en 2021)

2 orientations d'autres tribunaux

46 stages redirigés par les SPIP d'Île-de-France dans le cadre de SME (27 en 2021)

L'activité 2022 est de nouveau marquée par une croissance des mesures reçues, cette fois de 19 % par rapport à l'année précédente. On enregistre 138 mesures en provenance du tribunal judiciaire de Paris (105 en 2021), 145 de Créteil (137 en 2021), 2 orientations d'autres tribunaux et 46 stages redirigés par les SPIP d'Île-de-France dans le cadre de sursis probatoires (27 en 2021). Sur la proportion des 331 stages reçus en 2022, 77 stages sont encore en cours à la fin de l'année. Pour absorber à nouveau cette croissance et notamment faire face à l'évolution des profils reçus des SPIP, les trois intervenants socio-judiciaires permanents du service de contrôle judiciaire sont venus en soutien de l'équipe sur le deuxième trimestre

Les violences volontaires représentent 88% des infractions.

2022. Ils ont été présents au sein du service des stages à raison d'une demi-journée par semaine pendant trois mois chacun. En parallèle, l'équipe des animateurs bénévoles a intégré deux nouvelles recrues qui ont suivi le parcours d'intégration classique. Et afin de permettre la montée en compétence des animateurs de stage sur la prise en charge des stagiaires condamnés pour des violences intrafamiliales, l'équipe a participé à une matinale des antennes du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), sur le thème de l'accompagnement des auteurs.

Chaque stagiaire est toujours reçu à quatre reprises au sein de l'association : il bénéficie de trois entretiens individuels et d'une séance collective en présence d'autres

GLOSSAIRE

ITT : Incapacité temporaire de travail.

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

SRP : Stage de responsabilité parentale.

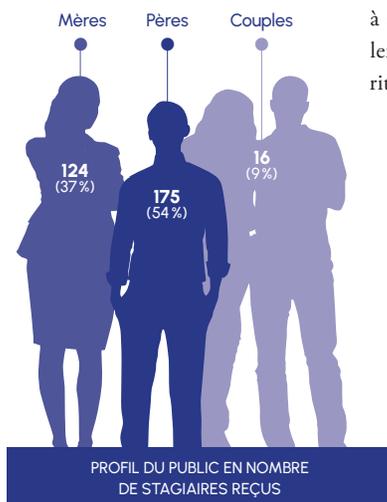
DPR : Délégué du procureur de la République.

parents stagiaires. Les entretiens individuels visent à faire prendre conscience aux parents des faits qui leur sont reprochés, et de réfléchir à des outils éducatifs plus appropriés. La séance collective est un rappel des devoirs et obligations légales des parents envers leur enfant, avec, pour support, des outils pédagogiques qui permettent aux parents d'échanger librement sur les problématiques qu'ils rencontrent. Ces quatre entrevues sont réalisées par des animateurs bénévoles.

La majorité des mesures sont à destination des parents ; elles sont prononcées individuellement ou à l'égard du couple. Une faible proportion des stages est prononcée à l'encontre de personnes de proche parenté : beaux-parents, membres d'une fratrie, oncles, tantes, occupant la fonction de parents référents pour l'enfant victime de l'infraction.

Si le pourcentage de mères reste à l'identique à celui de l'année dernière, on observe une proportion de stages plus importante à l'encontre des pères par rapport aux années précédentes, alors que nous n'avons reçu que 9 % de couples parentaux, contre 15 % en 2021.

La configuration des familles reçues est similaire aux années passées : il s'agit pour la plupart de conflits parents - enfants naissant d'une séparation du couple



NATURE DES INFRACTIONS PARMIS LES 331 SRP

Violences	291	85.6 %
Soustractions d'un parent à ses obligations	28	5 %
Menaces	3	1.4 %
Non-représentations d'enfants	2	1.07 %
Abandons de famille	2	1.07 %
Corruption de mineur	1	0.35 %
Mise en danger d'autrui	1	0.35 %
Harcèlement	1	0.35 %
Inexécution d'un SRP prononcé à titre de peine complémentaire	1	0.35 %
Non-respect d'obligation ou d'interdiction par le JAF d'une ordonnance de protection d'une victime de violences familiales	1	0.35 %

en nombre de stages reçus

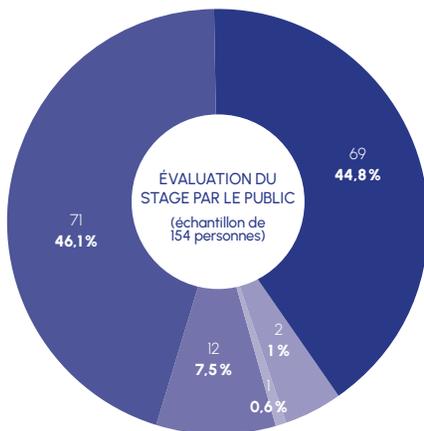
parental. De fait, la différenciation entre parentalité et conjugalité est un thème récurrent au fil des années.

En 2022, les tendances sont similaires à celles des années antérieures : les violences volontaires représentent la majorité des infractions (88 %) puis les infractions relatives à la soustraction par un parent à ses obligations légales (8 %). Nous retrouvons en croissance des qualifications d'infractions liées à des violences habituelles, avec ITT, aggravées, avec usage ou menace d'arme, et des violences intrafamiliales (sur conjoint et enfant). L'évolution de la nature des faits de violence est liée à l'augmentation des SRP dans le cadre du sursis probatoire, et de fait, la croissance des mesures reçues au titre de condamnations.

En 2022, sur un échantillon de 154 personnes ayant répondu à notre questionnaire de satisfaction, les stagiaires se montrent majoritairement satisfaits ou très satisfaits de leur prise en charge. Ils déclarent avoir bénéficié à l'AAP d'un espace de parole, d'écoute sans jugement, permettant une prise de recul nécessaire et une remise en question de la fonction parentale.

Voici quelques retours de nos stagiaires :

- “ L'animatrice de stage a été à mon écoute et n'a prêté aucun jugement. Elle a été très empathique. ”
- “ J'ai apprécié la séance collective pour ne pas se sentir tout seul face aux difficultés. ”
- “ J'ai pu renouer le dialogue avec mon fils, grâce au dialogue avec l'intervenante. ”
- “ La réunion collective a été bénéfique, car j'ai pu échanger avec d'autres parents. ”
- “ Un cadre pertinent sur le pénal, de la position de parent et la relation parent - enfant. Un accueil, une écoute et une compréhension de qualité. ”



- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Aucun avis
- Peu satisfaisant
- Pas satisfaisant

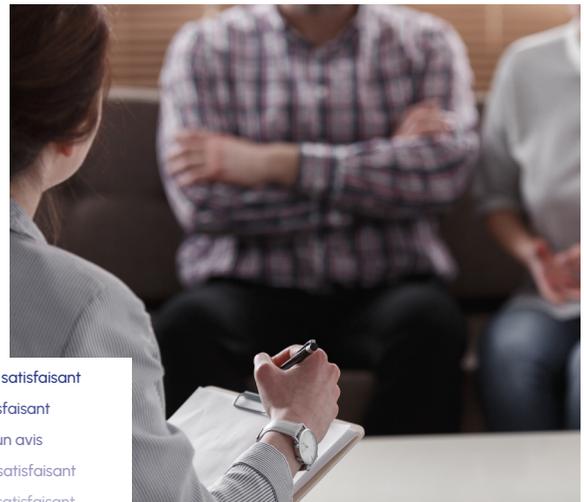
TÉMOIGNAGE D'UNE ADMINISTRATRICE



“ J’ai assisté à trois stages de responsabilité parentale, avec, à chaque fois, des parents différents. Ce qui m’a frappée, c’est la complexité des situations.

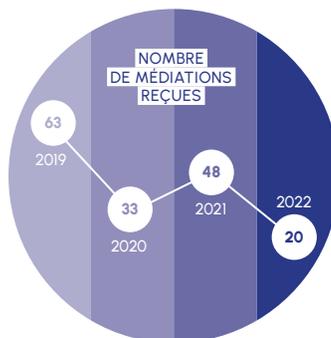
Ce sont des bénévoles qui interviennent. Or, ils doivent s’adapter à la situation de chacun des parents rencontrés, et les amener pourtant vers un objectif commun qui est d’assurer leur fonction de responsable parental. Ils doivent donc conjuguer ces deux points. Le deuxième constat, c’est le grand professionnalisme de la part des personnes qui représentent l’Association d’aide pénale, en particulier dans la définition de l’enjeu. Comment comprendre cette fonction de responsable parental, comment l’exercer désormais, sans violence, à l’égard de leurs enfants, après le jugement. Leur pédagogie, leur capacité à définir le cadre et les fonctions de la responsabilité parentale, sont très puissantes.

Delphine Brillat, directrice de programmes sociaux à l’Agirc Arco, administratrice depuis juin 2022



La médiation pénale

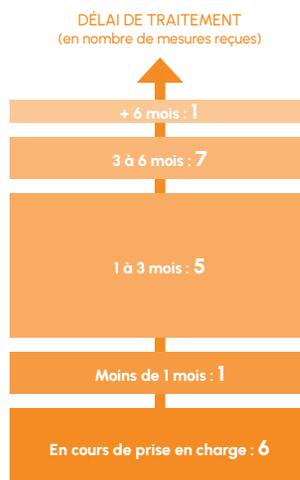
La médiation pénale est une mesure alternative aux poursuites susceptible d'assurer la réparation d'un dommage causé à une victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction et/ou de contribuer au reclassement de l'auteur des faits. Ainsi, le procureur de la République peut, préalablement à sa décision sur l'action publique, mandater un médiateur pénal dont le rôle est d'accompagner les parties dans la résolution de leur conflit. La médiation pénale rappelle la loi dans sa dimension symbolique et cherche à rétablir la communication entre les parties afin de renouer un dialogue et de trouver un accord à l'amiable qui mette fin au conflit qui les oppose.



Chaque médié est reçu à deux reprises au sein de l'association : il bénéficie d'un entretien préalable à la médiation et d'une rencontre de médiation, à la condition que les deux parties donnent leur accord pour celle-ci. Les entretiens individuels visent à expliquer la procédure de médiation, comprendre l'origine du conflit et recueillir l'accord des parties pour la médiation. La rencontre permet aux deux parties de renouer une communication dans un cadre légal sécurisé, tenu par deux médiateurs en coanimation. Ils accompagnent les parties dans la recherche d'une solution pour résoudre le conflit qui les oppose, à l'amiable. Depuis 2020, l'AAP ne reçoit plus que des médiations du parquet des mineurs, et le nombre de mesures reçues n'est plus que résiduel. On constate un désintérêt factuel des magistrats pour la mesure. L'équipe s'est spécialisée dans la prise en charge de médiations pénales familiales, les mesures reçues ne sont plus d'ailleurs que des faits de non-représentation d'enfants. Sur les vingt médiations pénales reçues en

Au total en 2022, l'équipe de médiateurs a réalisé en moyenne **44 ENTRETIENS PRÉALABLES** et animé **19 RENCONTRES DE MÉDIATION**.

2022, une seule s'est soldée par un refus de médiation, une autre a été renvoyée au parquet. Douze médiations ont pu être menées, dont deux se sont soldées par un désaccord, et deux ont pu aboutir à un accord entre les parties, accord qui aura été respecté. À la fin du mois de décembre 2022, six médiations étaient encore en cours.



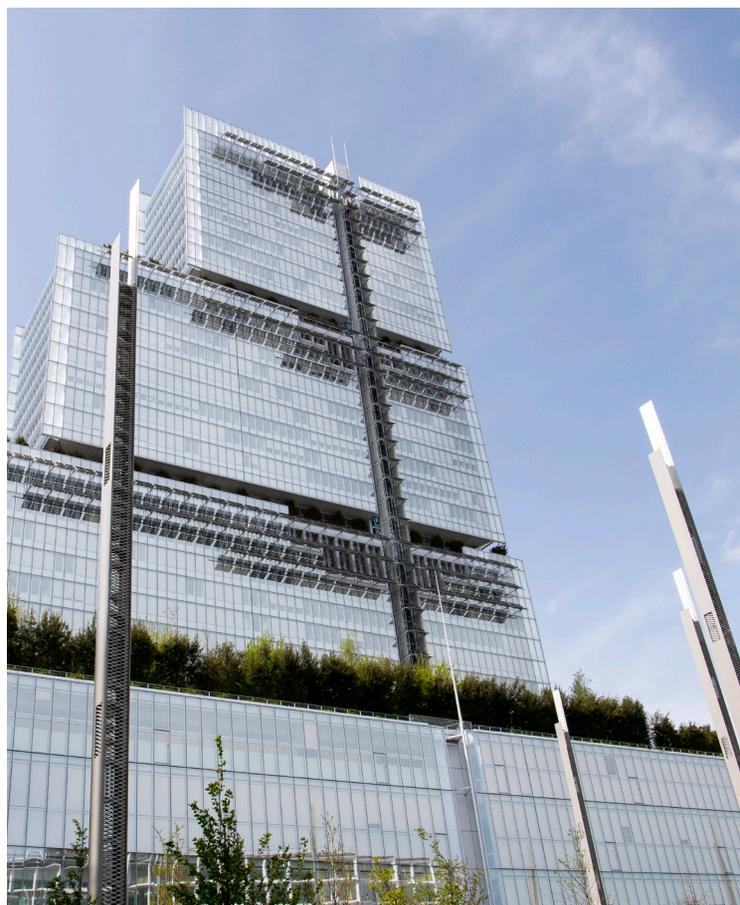
La vie du service

Depuis septembre 2021, le service partage les locaux avec l'équipe des stages de responsabilité parentale, au rez-de-chaussée du 8 rue Gît-le-Cœur, Paris 6^e. Durant le premier semestre 2022, l'équipe a travaillé à la rédaction du référentiel de pratiques de la mise en œuvre de la mesure de médiation au sein de l'association. Ce référentiel a permis d'harmoniser les pratiques des bénévoles, et de perfectionner notre formation interne pour l'arrivée des nouvelles recrues au second semestre de l'année. En effet, 2022 a été marquée par le départ d'anciens bénévoles et l'arrivée d'une toute nouvelle équipe constituée de quatre nouveaux médiateurs bénévoles. Tous diplômés en médiation, ils ont cependant suivi le processus d'intégration classique et ont pu bénéficier d'une formation interne sur le volet pénal de la mise en œuvre de la mesure à l'AAP. Cette formation a été dispensée par la fédération Citoyens et Justice. Depuis septembre 2022, ils ont commencé à mettre en pratique leurs compétences.

Malgré une baisse d'activité catastrophique constante sur 2022, l'association, convaincue du bien-fondé de la médiation, persiste à conserver son service. La directrice de l'association et la coordinatrice de l'équipe ont exploré de nombreuses pistes qui permettraient de le redéployer. À la fin de l'année 2022, c'est le projet de développement de médiation au sein des commissariats parisiens qui semble le plus prometteur.

Une rencontre fin 2022 avec le cabinet du préfet et la directrice adjointe de la police de Paris a permis d'envisager une expérimentation au début de l'année 2023. Le projet vise à la mise en place de rencontres de médiation entre personnes en conflit, au plus près d'une infraction commise, dès lors qu'un dépôt de

plainte ou qu'une main courante est réalisée au commissariat. Ces rencontres pourraient concerner tout type de conflit : de voisinage, de nuisance sonore, de dégradation, de tapage nocturne, de non-représentation d'enfant, de conflit intrafamilial, etc., à l'exclusion des conflits nés de faits de violences au sein du couple relevant de l'article 132-80 du Code pénal (il ne peut pas être procédé à une mission de médiation). Nous espérons que le projet pourra voir le jour en 2023. Une demande de subvention a été faite en ce sens, fin 2022.



FOCUS : QU'EST-CE QU'UNE MÉDIATION ?

La médiation pénale consiste à rechercher, grâce à l'intervention d'un tiers, une solution librement négociée à un conflit né d'une infraction (loi du 4 janvier 1993). La médiation vise à instaurer une véritable coopération entre les parties, à travers la recherche commune de solution à leur conflit. Le médiateur part du constat que le conflit est nécessaire et naturel, puisqu'il est la conséquence des interactions entre les individus. L'objectif est de guider les personnes vers la résolution de leur conflit. Les solutions envisagées, nécessairement dans le respect de la loi, tiennent compte des intérêts de chacun et sont mutuellement acceptées par les parties. La médiation vise plusieurs objectifs :

1. Restaurer la communication. La médiation vise à rétablir une communication entre des personnes en conflit. Elle tend à les responsabiliser à travers la recherche d'engagements concrets et durables qui mettent fin au conflit né de l'infraction. C'est une mesure qui œuvre à la prévention de la récidive, à la restauration de la communication et à l'apaisement des conflits. Elle permet aux parties de restaurer leur image personnelle et de s'apaiser par la réparation du dommage causé. Les justiciables se sentent considérés, entendus, rassurés, compris, reconnus, informés, réparés, apaisés et sécurisés.

2. Prévenir la réitération de l'infraction. La médiation permet de responsabiliser la personne mise en cause vis-à-vis de l'acte commis. Elle peut alors mieux appréhender la portée et les conséquences de son geste pour le plaignant, et elle doit s'appuyer sur sa propre capacité pour réparer le tort causé. La mesure présente une dimension morale permettant la prise en compte du caractère illégal et néfaste de l'acte, et une dimension sociale favorisant la réinsertion de la personne mise en cause.

3. Permettre la réparation de la victime. La médiation permet de rechercher une réparation équitable et réaliste. Les modalités de réparation étant décidées par les parties, cela leur permet de trouver des solutions adaptées. Au-delà du conflit entre les personnes directement concernées, la médiation peut contribuer à l'apaisement des relations au sein de l'environnement social. Elle favorise la réintégration des parties dans leur milieu de vie : le reclassement de l'auteur et non son exclusion ; et pour la victime, cela permet de dépasser l'événement et de reprendre sa place au sein de la communauté.

4. Proposer un cadre de rencontre sécurisant. Le médiateur est un tiers neutre et impartial qui a une obligation de moyens, il est garant :

- du cadre et de la sécurité des personnes ;
- de l'équilibre (nombre de personnes et temps de prise de parole) ;
- de la légalité ;
- de la bonne circulation de la parole ;
- de la confidentialité des propos.



La formation des équipes

Comme chaque année, l'association poursuit le développement et la montée en compétence de ses équipes. La formation en continu est une priorité pour l'association afin de garantir la qualité des prises en charge et notre expertise.

En 2022, une nouvelle formatrice est arrivée au service de réparation pénale, quatre nouveaux bénévoles ont rejoint les rangs des médiateurs pénaux, et deux autres recrutés ont rejoint le service des stages de responsabilité parentale, en suivant le processus d'intégration habituel.

Les cinq bénévoles intégrés en 2021 aux équipes du contrôle judiciaire socio-éducatif et des stages de responsabilité parentale ont, quant à eux, achevé leur processus de formation interne par des compléments de formation auprès de la fédération Citoyens et Justice.

Pour les équipes déjà en place depuis longtemps, chaque service a pu bénéficier d'une formation spécifique de mise à jour ou d'approfondissement de ses pratiques. Les supervisions se sont aussi poursuivies pour tous.

INTITULÉS DES FORMATIONS	ORGANISMES	PARTICIPANTS	HEURES
Contrôle judiciaire : rappel des fondamentaux (pour toute l'équipe du C.J)	Citoyens et Justice	10	12
Les clients de la prostitution (pour les permanents du C.J)	Le Mouvement du Nid	3	7
Initiation à la médiation pénale (pour les nouveaux bénévoles médiateurs)	Citoyens et Justice	4	12
Formation aux premiers secours (pour tous les salariés)	Protection civile	11	7
Réparation pénale des mineurs (pour les éducateurs du service)	Citoyens et Justice	3	24
La mesure de médiation pénale pour mineurs (pour les éducateurs du service de RPM)	Diana Franchequez	3	14
Formation pratique des élus du CSE (pour les nouveaux représentants du personnel)	Cegos	2	14
Formation relai prévention (pour le référent santé et sécurité)	CMIE	1	4
Formation sécurité incendie – équipe locale de sécurité (pour les salariés du C.J)	Tribunal de Paris	5	2
		TOTAL	96
Supervision des équipes de médiation	Marie-Yvonne Harry	4	9
Supervision des équipes de CJ et RPM	Régine Grosos	7	18
Supervision des équipes de SRP	Isabelle Béguier	10	10,5
		TOTAL	37,5

GLOSSAIRE

CJ : Contrôle judiciaire.

CSE : Comité social économique.

RPM : Réparation pénale des mineurs.

SRP : Stage de responsabilité parentale.

Le rapport financier

CHIFFRE D'AFFAIRES 2022

• **Contrôle judiciaire (CJSE) :** 361 990 € (contre 395 327 € en 2021). Budget prévisionnel 2022 de 336 273 € légèrement sous-estimé à la suite des informations connues à l'époque d'établissement de la projection 2022.

• **Réparation pénale mineurs (RPM) :** 384 941 € (contre 405 948 € en 2021) sur les bases de l'autorisation budgétaire 2022 de 405 mesures (contre 495 mesures en 2021).

Budget prévisionnel 2022 de 361 939 € revalorisé essentiellement par autorisation budgétaire 2022 du 18 juillet 2022, suite à l'extension de la prime Segur de 21 661 € attribuée à effet

rétroactif du 1^{er} avril 2022 à certains salariés du pôle.

• **Médiation pénale (MP) :** 8 083 € facturés dans Chorus (contre 14 665 € en 2021) ; baisse très importante des mesures confiées ; budget prévisionnel 2022 de 20 000 € très nettement surestimé suite à l'augmentation significative des mesures facturées en 2021 qui se sont réduites drastiquement sur 2022.

• **Stages de responsabilité parentale (SRP) :** 101 640 € (contre 72 730 € en 2021) en incluant : - fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : 35 000 € (Paris/Créteil, idem qu'en 2021) ;

- stages de responsabilité parentale payants : 66 640 € (dont 46 200 € pour Créteil et 20 440 € pour Paris) ; contre 37 730 € en 2021 dont 23 800 € pour Créteil et 13 930 € pour Paris).

• **Subvention stages de citoyenneté pour mineurs (ou stages RPM) :** la subvention de 32 500 € signée par convention avec la PJJ le 10 août 2022 est destinée à la mise en œuvre par l'AAP de stages de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants à l'égard de mineurs de plus de 13 ans domiciliés dans le ressort du tribunal judiciaire de Paris.

RÉSULTAT NET 2022

Le résultat net 2022 de 58 633 € (contre 135 302 € en 2022) se décompose analytiquement comme suit :

- **contrôle judiciaire :** - 2 112 € (+ 79 383 € en 2021) ;
- **réparation pénale mineurs :** + 41 316 € (+ 41 011 € en 2021) ;
- **médiation pénale :** - 13 592 € (- 2 612 € en 2021) ;
- **stages de responsabilité parentale :** 29 569 € (+ 5 184 € en 2021) ;
- **stages de citoyenneté pour mineurs :** excédent de 3 452 € (nouvelle subvention).

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

La contribution du bénévolat 2022 se monte à 163 047 € (contre 114 763 € en 2021).

Le montant global de la contribution des bénévoles 2022 correspond à la rémunération – toutes charges sociales et fiscales comprises – de trois salariés (contre deux en 2021).

MERCI À NOS PARTENAIRES

- Ministère de la Justice ;
- La Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France / Outre-mer ;
- La préfecture de Paris et d'Île-de-France ;
- La préfecture du Val-de-Marne ;
- Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance d'Île-de-France ;
- Les tribunaux judiciaires de Paris et de Créteil ;
- La Direction de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris (DPMP) ;
- La Fédération Citoyens et Justice.

© Association d'Aide Pénale

Directeur de la publication : Marie-Anne Lemoine

Coordination éditoriale : Anne-Isabelle de Prin

Impression Exaprint, Montpellier.

Réalisation Agence Kaolin - www.agencekaolin.com

Rédaction : Carole Riegel

Secrétaire de rédaction : Emmanuel Cauchois

Création graphique : Émilie Caro

Maquettistes : Anaïs Vinagre, Bénédicte Bruel

Photos : Corinne Simon, iStockphoto/Media Raw Stock

Numéro ISBN : 978-2-490096-18-3

Dépôt légal : juin 2023

Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite

ASSOCIATION D' AIDE PÉNALE

Siret : 322 293 853 00071

Siège social : Tribunal judiciaire de Paris
29, avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris
Tél. 01 44 32 53 37

E-mail : accueil@aape.paris

SERVICE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE

Tribunal judiciaire de Paris
29, avenue de la Porte de Clichy - 75017 Paris
Tél. 01 44 32 53 37

Fax : 01 44 32 58 72

E-mail : accueil@aape.paris

SERVICES DE RÉPARATION PÉNALE DES MINEURS, STAGE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE, ET MÉDIATION PÉNALE

8, rue Gît-le-Cœur - 75006 Paris

Tél. 01 40 51 88 29

E-mail : accueil.paris6@aape.paris



Aide Pénale

Association socio-judiciaire

Prix : 7,50 €

ISBN : 978-2-490096-18-3

